

AVIS D'AUDIENCE

Conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario

Demandes d'autorisation

Groupe 2
Mardi 3 octobre 2023
13 h

**Place-Ben-Franklin, salle Chamber, 101, promenade Centrepointe
et par vidéoconférence**

Les propriétaires des biens-fonds situés dans un rayon de 60 mètres de l'adresse ci-dessous reçoivent le présent avis afin de formuler des observations sur la ou les demandes et de participer à l'audience s'ils le souhaitent.

L'audience peut aussi être visionnée sur la page [YouTube](#) du Comité de dérogation.

Les participants peuvent bénéficier de l'interprétation simultanée dans les deux langues officielles, de formats accessibles et d'aides à la communication pour toute question de l'ordre du jour en contactant le Comité de dérogation au moins 72 heures à l'avance.

Dossiers : D08-01-23/B-00109 et D08-01-23/B-00223
Demandes : Autorisation en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*
Propriétaire/requérante : Wesley Clover International Corporation
Adresse de la propriété : 105, promenade Helmsdale, 340, promenade Terry-Fox
Quartier : 4 – Kanata Nord
Description officielle : Partie de l'îlot 4, plan 4M-642, étant les parties 2, 3 et 4 sur le plan 4R-14329, Kanata; partie de l'îlot 4, plan 4M-642, étant la partie 1 sur le plan 4R-14329
Zonage : IG [1525]
Règlement de zonage : n° 2008-250

PROPOSITION DE LA REQUÉRANTE ET OBJET DES DEMANDES :

La propriété en question se compose de deux parcelles situées l'une au 340, promenade Terry-Fox, qui comprend un immeuble de bureaux et un parc de stationnement en surface, et l'autre au 105, promenade Helmsdale, qui comprend une partie d'un parc de stationnement et un terrain vacant.

La propriétaire souhaite céder la partie de son bien-fonds situé au 105, promenade Helmsdale, qui comprend un parc de stationnement en surface, au 340, promenade Terry-Fox.

Le 20 juin 2023, la demande d'autorisation D08-01-23/B-00109 a été reportée pour permettre à la propriétaire de fournir de plus amples détails sur la gestion des eaux pluviales pour les deux lots. La propriétaire a depuis révisé ses plans.

AUTORISATION REQUISE :

La propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'un redressement de ligne de lot et d'une concession de servitude.

Le terrain morcelé, indiqué comme la partie 1 sur le plan 4R préliminaire déposé avec la demande, aura une superficie de 2 653 mètres carrés. Ce terrain comprend un parc de stationnement en surface et sera fusionné avec la parcelle située à l'est, dont l'adresse municipale est le 340, promenade Terry-Fox.

Le terrain conservé, soit la partie 5 du plan 4R-14329, à l'exception de la partie 1 du plan 4R préliminaire, aura une façade de 186,42 mètres sur la promenade Helmsdale, une profondeur irrégulière de 201,3 mètres et une superficie de 21 603 mètres carrés. L'adresse municipale de cette parcelle sera le 105, promenade Helmsdale.

Il est également proposé d'établir une servitude sur la partie 5 du plan 4R-14329, à l'exception de la partie 1 du plan 4R préliminaire, au bénéfice du 340, promenade Terry-Fox, aux fins de drainage (D08-01-23/B-00223).

SI VOUS NE PARTICIPEZ PAS à l'audience, celle-ci pourra se dérouler en votre absence et vous ne recevrez pas d'autre avis à ce sujet.

SI VOUS SOUHAITEZ RECEVOIR UN AVIS DE LA DÉCISION prise à l'issue de l'audience et de tout appel ultérieur interjeté devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, veuillez en faire la demande par écrit au Comité.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS à ce sujet, communiquez avec le Comité (voir les coordonnées ci-dessous, notamment l'adresse électronique, le numéro de téléphone, le site Web et le code QR).

TOUS LES RENSEIGNEMENTS PRÉSENTÉS DEVIENNENT PUBLICS

Conformément à la *Loi sur l'aménagement du territoire*, à la *Loi sur les municipalités* et à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, les observations écrites adressées au Comité de dérogation sont considérées comme des renseignements publics et peuvent être communiquées à toute personne intéressée. Les renseignements que vous choisissez de divulguer dans votre correspondance, notamment vos renseignements personnels, seront versés au dossier public et communiqués aux membres du Comité, aux requérants ou à leur agent ou leur agente, ainsi qu'à toute autre personne intéressée.

COMMENT PARTICIPER

Présentez vos observations écrites ou orales avant l'audience : Veuillez faire parvenir vos observations par courriel à cded@ottawa.ca au moins 24 heures avant l'audience afin de vous assurer que les membres des groupes chargés du rendu des décisions les ont bien reçues. Vous pouvez également téléphoner au coordonnateur ou à la coordonnatrice au numéro 613-580-2436 pour demander que vos observations soient transcrites.

Inscrivez-vous au moins 24 heures à l'avance en communiquant avec le coordonnateur ou la coordonnatrice du Comité au numéro 613-580-2436 ou à l'adresse à cded@ottawa.ca. Vous recevrez des détails sur la façon de participer par vidéoconférence. Si vous souhaitez faire une présentation visuelle, le coordonnateur ou la coordonnatrice sera en mesure de vous fournir des détails sur la façon de procéder. Les présentations sont limitées à cinq minutes et toute exception est laissée à la discrétion du président ou de la présidente.

Les audiences sont régies par les *Règles de pratique et de procédure* du Comité de dérogation et sont accessibles en ligne.

COMITÉ DE DÉROGATION

Le Comité de dérogation est le tribunal quasi judiciaire de la Ville d'Ottawa créé en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire* de l'Ontario. Chaque année, il tient des audiences sur des centaines de demandes en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, conformément à la *Loi sur l'exercice des compétences légales* de l'Ontario, y compris des demandes d'autorisation de morcellement de terrain et de dérogation mineure aux exigences en matière de zonage.

FAIT le 19 septembre 2023



This document is also available in English.

Committee of Adjustment
City of Ottawa
101 Centrepointe Drive
Ottawa ON K2G 5K7
Ottawa.ca/CommitteeofAdjustment
cofa@ottawa.ca
613-580-2436



Comité de dérogation
Ville d'Ottawa
101, promenade Centrepointe
Ottawa ON K2G 5K7
Ottawa.ca/Comitedederogation
cded@ottawa.ca
613-580-2436